



## La GRL, nouvel outil facilitant l'accès au parc privé locatif des jeunes Montpelliérains !

Hélène MANDROUX, Maire de la Ville de Montpellier, Hélène QVISTGAARD, Adjointe au Maire de Montpellier, Déléguée au logement, Jean-Jacques DENIZARD, Président de l'Association Pour l'Accès Aux Garanties Locatives (APAGL), Guilhem REYNAUD, Directeur des Services CIL Méditerranée, André BERNAT, Président Conseil Territorial du Groupe Ciléo et Jean-Louis DENIS, Directeur Général ASTRIA signent ce 21 février 2013 un accord partenarial GRL.

Depuis 5 années, la Ville de Montpellier renforce sa politique volontariste en faveur du logement pour tous, en lien avec le Programme Local de l'Habitat de Montpellier Agglomération. Elle développe ainsi des actions en direction des jeunes actifs de moins de 30 ans rencontrant des difficultés d'accès à un logement décent, digne et adapté à leurs besoins.

Dans ce cadre, la Ville lance en 2008 la « Clé Montpellier Logement Jeunes », déploie différentes actions en faveur du logement des jeunes dont l'appui au développement de structures collectives de type Foyers de Jeunes Travailleurs ou logements étudiants CROUS. Montpellier soutient également des solutions de logements alternatives, comme le logement intergénérationnel.

En complémentarité, la Ville de Montpellier engage, par convention en date du 21 septembre 2012, un partenariat avec des acteurs locaux d'Action Logement : les CIL Méditerranée, le Groupe Ciléo et ASTRIA. L'objectif de cette convention est de développer des actions partagées de promotion de dispositifs en faveur du logement des jeunes, en particulier l'aide MOBILI-JEUNE®.

**Faciliter l'accès au logement du plus grand nombre et développer l'offre de logements accessibles dans le parc privé constituent donc une des priorités de la Ville de Montpellier.**

Un des enjeux majeurs concerne la sécurisation des rapports locatifs entre propriétaires et locataires en garantissant aux propriétaires privés leur revenu locatif et aux locataires une aide à l'accès et au maintien dans le logement.

Désirant se doter d'un outil efficient dans son effort en faveur du logement des Jeunes actifs de moins de 30 ans, et afin d'inciter les bailleurs privés à louer à ce public, la Ville de Montpellier décide de contractualiser avec ses partenaires APAGL, CIL Méditerranée, Groupe Ciléo et ASTRIA pour mettre en oeuvre sur le territoire le dispositif GRL.

**Ainsi, la prime versée par le bailleur souscrivant un contrat d'assurance GRL, auprès d'un assureur conventionné, sera prise en charge par la ville de Montpellier dans le cadre de la location d'un logement privé à usage de résidence principale, situé sur son territoire et ce, pour les ménages locataires Jeunes Actifs de moins de 30 ans, respectant les critères d'éligibilité à la GRL.**

La GRL est une assurance qui couvre les loyers impayés, l'indemnisation des frais de remise en état du logement en cas de dégradation locative par le locataire et la prise en charge des frais de recouvrement contentieux.

**Des partenaires-clés : l'APAGL, CIL Méditerranée, Groupe Ciléo et ASTRIA**

Ce dispositif de prise en charge est établi en collaboration avec l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL) et les CIL d'Action Logement fortement implantés sur le territoire. Ces partenaires apportent expertise et appui technique à la Ville de Montpellier pour la mise en oeuvre de son dispositif.

### CONTACTS PRESSE



VILLE DE MONTPELLIER - 04 67 34 72 50  
Malika FARHI - malika.farhi@ville-montpellier.fr

APAGL - 01 42 18 46 53  
Laetitia CHELIN - lchelin@apagl.fr

CIL Méditerranée - 04 91 13 91 09  
Catherine DUPOUY - c.dupouy@cil-mediterranee.fr

Groupe Ciléo - 05 61 14 52 47  
Mélina KUNAKOVITCH - m.kunakovitch@groupecileo.com

ASTRIA - 01 57 77 46 79  
Corinne BEDOS-TOULGOAT - corinne.bedos-toulgoat@astria.com